

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 20 août 2008 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
Mme Isabelle Lewis, directrice-adjointe de cabinet
M. Raymond Champagne, trésorier
Me Denis Bouffard, secrétaire

CE-2008-776-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2008-777-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2008-778-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 13 AOÛT 2008

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 13 août 2008, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2008-779-REC PROROGATION ET MODIFICATION DE L'ENTENTE DE SSAU INCENDIE TERREBONNE / SAINTE-ANNE-DES-PLAINES

ATTENDU QUE l'entente pour un Service secondaire d'appels d'urgence aux fins des appels du service des incendies de Sainte-Anne-des-Plaines n'a pas été reconduite, celle-ci prenant fin le 26 janvier 2008 ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt des Villes de Terrebonne et de Sainte-Anne-des-Plaines de proroger cette entente ;

ATTENDU QUE la date de terminaison de l'entente doit coïncider avec celle de l'entente relative à la fourniture de service incendie par Terrebonne à Sainte-Anne-des-Plaines, soit le 26 janvier 2011 à minuit ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Alain Dupré, conseiller à la Direction générale et coordonnateur de la sécurité civile, et de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, que le Comité exécutif recommande au Conseil de proroger l'entente du Service secondaire d'appels d'urgence aux fins des appels du service des incendies de Sainte-Anne-des-Plaines jusqu'au 26 janvier 2011.

**CE-2008-780-DEC AUTORISATION À EFFECTUER DES
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE ET
D'AMÉNAGEMENT DE RUE /
PROLONGEMENT DU BOULEVARD DES
PLATEAUX / ACTE DE SERVITUDE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne doit procéder au prolongement du boulevard des Plateaux en vertu du règlement 371;

ATTENDU QUE pour ce faire, il y a lieu d'acquérir une partie du lot 2 922 071 du cadastre du Québec d'une superficie d'environ 21 547,9 p.c. appartenant à Mme Henriette Morin Chapleau;

ATTENDU QU'afin de ne pas retarder le début des travaux par la Ville, Mme Chapleau a autorisé la Ville à effectuer les travaux d'infrastructure et d'aménagement de rue. Elle consent également à accorder à la Ville une servitude de passage pour fins de rue publique;

ATTENDU QUE suite à la vente de la propriété de Mme Chapleau, la Ville de Terrebonne entreprendra des démarches avec le promoteur immobilier pour acquérir gratuitement les terrains faisant l'objet de la servitude ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, greffier-adjoint aux affaires immobilières à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif prend acte de l'autorisation signée par Mme Chapleau pour effectuer des travaux d'infrastructure et d'aménagement de rue et autorise le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de servitude pour le maintien et l'entretien des infrastructures souterraines ainsi que pour le droit de passage à des fins de rue publique devant affecter une partie du lot 2 922 071, telle que démontrée au plan et à la description technique préparés par M. Jacques Blain, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 7448.

Que Me René Gadoury, notaire, soit et est mandaté pour la rédaction de l'acte de servitude aux fins mentionnées ci-dessus.

**CE-2008-781-DEC LOI 82 / TARIF / CARRIÈRES ET SABLIERES /
AVIS À LA MRC LES MOULINS**

ATTENDU QU'en vertu du projet de Loi 82, sanctionné le 12 juin 2008, les municipalités pourront imposer des droits aux exploitants de carrières et de sablières situées sur leur territoire à compter du 1^{er} janvier 2009 ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne entend se prévaloir des dispositions prévues à la Loi pour imposer les droits prévus à la Loi aux exploitants de carrières et de sablières situées sur le territoire de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'en informer la MRC Les Moulins ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif informe la MRC Les Moulins que la Ville de Terrebonne entend se prévaloir des dispositions prévues au projet de Loi 82, sanctionné le 12 juin 2008, afin d'imposer des droits aux exploitants de carrières et de sablières situés dans le territoire de la Ville de Terrebonne, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2009.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la MRC Les Moulins.

CE-2008-782-DEC OFFRE DE SERVICES / PROACT (P.A.E.)

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, d'accepter l'offre de services de la firme PROACT SOLUTIONS HUMAINES^{mc}, datée du mois d'août 2008, pour mettre en œuvre et gérer le programme d'aide aux employés de la Ville de Terrebonne pour la période du 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2009, le tout pour un montant n'excédant pas 21 310\$ (taxes en sus) et payé à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 02-160-00-411. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0235 émis par le trésorier est joint à la présente.

Que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente à intervenir entre la Ville de Terrebonne et la firme PROACT SOLUTIONS HUMAINES^{mc} datée du mois d'août 2008.

CE-2008-783-DEC AUTORISATION / TRANSFERT BUDGÉTAIRE

ATTENDU le rapport présenté par M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, relativement au transfert budgétaire d'un montant de 20 000\$;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport présenté par M. Jean-Pierre Rioux et du document de transfert budgétaire;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise le transfert budgétaire d'un montant de 20 000\$ du poste budgétaire numéro 1-05-900-00-306 (réserves travaux hygiène du milieu) au poste budgétaire numéro 1-02-431-00-523 (entretien machinerie et équipements), et ce, tel que mentionné au rapport daté du 13 août 2008.

**CE-2008-784-DEC LOCATION D'UN VÉHICULE UTILITAIRE
FORD ESCAPE XLT POUR LE CHEF DU
SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'HYGIÈNE DU MILIEU**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la location d'un véhicule utilitaire Ford Escape XLT pour le chef de service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire (AF430);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 6 août 2008 à 11 h, à savoir :

Terrebonne Ford inc.	439,62\$/mois
Automobiles des Seigneurs inc.	440,67\$/mois

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Terrebonne Ford inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 13 août 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **TERREBONNE FORD INC.**, datée du 6 août 2008, pour la location d'un véhicule utilitaire Ford Escape XLT pour le chef de service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire, et ce, pour un contrat d'une durée de quatre (4) ans, le tout pour un montant de 439,62\$/mois (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0224 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-785-DEC SOUMISSION / LOCATION D'UNE NIVELEUSE
AVEC OPÉRATEUR / SAISON 2008-2009 ET
2009-2010**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la location d'une niveleuse avec opérateur pour les saisons 2008-2009 et 2009-2010 (SOU-2008-72);

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 5 août 2008 à 11 h 01, à savoir :

	Saison 2008-2009	Saison 2009-2010	Total
Excavation Marcel Clark inc.	41 058,28\$	41 058,28\$	82 116,56\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Excavation Marcel Clark inc. s'est avérée conforme selon le rapport daté du 5 août 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint à l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **EXCAVATION MARCEL CLARK INC.**, datée du 5 août 2008, pour la location d'une niveleuse avec opérateur pour les saisons 2008-2009 et 2009-2010, le tout pour un montant total de 72 750\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0234 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-786-DEC SOUMISSION / LOCATION D'UN TRACTEUR
CHARGEUR (3 VG³) AVEC OPÉRATEUR /
DÉNEIGEMENT / SAISONS 2008-2009, 2009-
2010 ET 2010-2011**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la location d'un tracteur chargeur (3 vg³) avec opérateur / déneigement / saisons 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011 (SOU-2008-73);

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 5 août 2008 à 11 h 02, à savoir :

	Saison 2008-2009	Saison 2009-2010	Saison 2010-2011	Total
Excavation Marcel Clark inc.	12 579,92\$	12 579,92\$	12 579,92\$	37 739,76\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Excavation Marcel Clark inc. s'est avérée conforme selon le rapport daté du 5 août 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **EXCAVATION MARCEL CLARK INC.**, datée du 5 août 2008, pour la location d'un tracteur chargeur (3 vg³) avec opérateur / déneigement / saisons 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011, le tout pour un montant total de 33 435\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0233 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-787-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS
EN GÉNIE POUR LE CONTRÔLE DE QUALITÉ
DES MATÉRIAUX POUR DES TRAVAUX DE
RÉFECTION DU BÉTON BITUMINEUX SUR LA
2^e AVENUE, LES RUES DE L'HÔTEL-DE-
VILLE, SÉBASTIEN, LAFORCE, GRENON ET
LA MONTÉE MAJOR, SECTEUR LA PLAINE**

ATTENDU QUE la Ville a demandé des soumissions par voie d'invitation pour les services professionnels en génie pour le contrôle de qualité des matériaux pour des travaux de réfection du béton bitumineux sur la 2^e Avenue, les rues de l'Hôtel-de-Ville, Sébastien, Laforce, Grenon et la montée Major, secteur La Plaine ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 23 juillet 2008, à savoir:

LVM Technisol inc.
Qualitas Bétonsol inc.

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 45,96 à la firme LVM Technisol inc., et un pointage de 39,44 à la firme Qualitas Bétonsol inc., le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme LVM Technisol inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la firme **LVM TECHNISOL INC.** pour les services professionnels en génie pour le contrôle de qualité des matériaux pour des travaux de réfection du béton bitumineux sur la 2^e Avenue, les rues de l'Hôtel-de-Ville, Sébastien, Laforce, Grenon et la montée Major, secteur La Plaine, pour un montant de 30 900\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 373. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0239 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-788-REC SOUMISSION / TRAVAUX DE CONSTRUCTION
D'ENROBÉ BITUMINEUX SUR LA MONTÉE
DES PIONNIERS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions pour des travaux de construction d'enrobé bitumineux sur la montée des Pionniers ;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes le 5 août 2008, à savoir ;

Maskimo Construction inc.	1 792 054,29\$
Asphalte Desjardins inc.	1 840 083,15\$ <i>corrigé</i>
Sintra inc. (région Laurentides-Lanaudière)	1 848 522,84\$
Simard-Beaudry Construction inc.	1 999 021,67\$
Les Entreprises Guy Desjardins inc.	2 060 398,80\$
ABC Rive-Nord inc.	2 155 218,32\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Maskimo Construction inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 14 août 2008 par M. Steve Chaumont, ingénieur de la firme Leroux Beaudoin Hurens et Associés inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de **MASKIMO CONSTRUCTION INC.** pour des travaux de construction d'enrobé bitumineux sur la montée des Pionniers, pour un montant n'excédant pas 1 587 645\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds des règlements numéros 192, 911-1 et 925. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0240 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-789-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS
EN GÉNIE POUR LE CONTRÔLE DE QUALITÉ
DES MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX DE
REPLACEMENT D'INFRASTRUCTURES, DE
PAVAGE ET DE BORDURES SUR LES RUES
DES PINS, LOUISE, VILLENEUVE, SAINT-
JOSEPH ET JACQUES-CARTIER, SECTEUR
TERREBONNE**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels en génie pour le contrôle de qualité des matériaux pour les travaux de remplacement d'infrastructures, de pavage et de bordures sur les rues des Pins, Louise, Villeneuve, Saint-Joseph et Jacques-Cartier, secteur Terrebonne;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 23 juillet 2008, à savoir:

LVM Technisol inc.
Qualitas Bétonsol inc.

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 17,08 à la firme LVM Technisol inc., et un pointage de 19,32 à la firme Qualitas Bétonsol inc., le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Qualitas Bétonsol inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la firme **QUALITAS BÉTONSOL INC.** pour les services professionnels en génie pour le contrôle de qualité des matériaux pour les travaux de remplacement d'infrastructures, de pavage et de bordures sur les rues des Pins, Louise, Villeneuve, Saint-Joseph et Jacques-Cartier, secteur Terrebonne, pour un montant de 71 950\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 372. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0241 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2008-790-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS EN GÉNIE POUR LE CONTRÔLE DE QUALITÉ DES MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU BÉTON BITUMINEUX SUR PLUSIEURS RUES DU SECTEUR TERREBONNE (RUES MARTIN, DU CURÉ-GERVAIS, SOPHIE, DE LA LICORNE, DU FIACRE, PIE-IX, DU BUISSON, GEORGE-V, POULIN, MARCELINE, SERCA, LA 26^e AVENUE ET LA PLACE FIDÈLE)

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels en génie pour le contrôle de qualité des matériaux pour les travaux de réfection du béton bitumineux sur plusieurs rues du secteur Terrebonne (rues Martin, du Curé-Gervais, Sophie, de la Licorne, du Fiacre, Pie-IX, du Buisson, George-V, Poulin, Marceline, Serca, la 26^e Avenue et la place Fidèle) ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 23 juillet 2008, à savoir:

LVM Technisol inc.
Qualitas Bétonsol inc.

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 38,98 à la firme LVM Technisol inc., et un pointage de 46,96 à la firme Qualitas Bétonsol inc., le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Qualitas Bétonsol inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la firme **QUALITAS BÉTONSOL INC.** pour les services professionnels en génie pour le contrôle de qualité des matériaux pour les travaux de réfection du béton bitumineux sur plusieurs rues du secteur Terrebonne (rues Martin, du Curé-Gervais, Sophie, de la Licorne, du Fiacre, Pie-IX, du Buisson, George-V, Poulin, Marceline, Serca, la 26^e Avenue et la place Fidèle), pour un montant de 29 600\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 373. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0242 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2008-791-DEC

**SOUSSION / SERVICES PROFESSIONNELS
EN GÉNIE POUR LE CONTRÔLE DE QUALITÉ
DES MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DE CONDUITE D'AQUEDUC,
D'ÉGOUTS DOMESTIQUE ET PLUVIAL, DE
BORDURE, TROTTOIR ET PAVAGE SUR LE
BOULEVARD LAURIER**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels en génie pour le contrôle de qualité des matériaux pour les travaux de construction de conduite d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial, de bordure, trottoir et pavage sur le boulevard Laurier ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 23 juillet 2008, à savoir:

LVM Technisol inc.
Qualitas Bétonsol inc.

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 40,11 à la firme LVM Technisol inc., et un pointage de 35,18 à la firme Qualitas Bétonsol inc., le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme LVM Technisol inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la firme **LVM TECHNISOL INC.** pour les services professionnels en génie pour le contrôle de qualité des matériaux pour les travaux de construction de conduite d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial, de bordure, trottoir et pavage sur le boulevard Laurier, pour un montant de 35 400\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles des règlements numéros 365 et 396. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0243 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2008-792-DEC

**SOUSSION / SERVICES PROFESSIONNELS
EN GÉNIE POUR LE CONTRÔLE DE QUALITÉ
DES MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX DE
PAVAGE ET BORDURE DE PLUSIEURS RUES
DU SECTEUR TERREBONNE (RUES
ARMAND-BOMBARDIER, THOMAS-EDISON,
PROJETS ALEXANDRE-COUSINEAU ET
DOMAINE DES MILLE-ÎLES ET LE
BOULEVARD DES PLATEAUX)**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels en génie pour le contrôle de qualité des matériaux pour les travaux de pavage et bordure de plusieurs rues du secteur Terrebonne (rues Armand-Bombardier, Thomas-Edison, projets Alexandre-Cousineau et Domaine des Mille-Îles et le boulevard des Plateaux) ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 29 juillet 2008, à savoir:

LVM Technisol inc.
Qualitas Bétonsol inc.

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 17,59 à la firme LVM Technisol inc., et un pointage de 19,86 à la firme Qualitas Bétonsol inc., le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Qualitas Bétonsol inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la firme **QUALITAS BÉTONSOL INC.** pour les services professionnels en génie pour le contrôle de qualité des matériaux pour les travaux de pavage et bordure de plusieurs rues du secteur Terrebonne (rues Armand-Bombardier, Thomas-Edison, projets Alexandre-Cousineau et Domaine des Mille-Îles et le boulevard des Plateaux), pour un montant de 71 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles des règlements numéros 196-2, 275, 363, 368 et 385. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0244 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-793-REC MODIFICATION DE LA RÉOLUTION
NUMÉRO CE-2007-1049-REC /
CONSTRUCTION D'UN PONT D'ÉTAGEMENT
SUR LA ROUTE 344 / RÈGLEMENT 382**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 668-11-2007 adoptée le 12 novembre 2007 acceptant la soumission de la compagnie Les Grands Travaux Soter inc. pour la construction du pont d'étagement sur la route 344 au-dessus de l'autoroute 40 et le réaménagement de l'intersection du chemin Saint-Charles et de la montée des Pionniers, pour un montant de 12 623 879,72\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE cette soumission comprenait des travaux de réaménagement de l'intersection du chemin Saint-Charles et de la montée des Pionniers ainsi que la participation financière du ministère des Transports pour l'enlèvement et la reconstruction d'une partie du système d'éclairage de l'autoroute 40 situé dans le terre-plein central ;

ATTENDU QUE les travaux de réaménagement de l'intersection du chemin Saint-Charles et de la montée des Pionniers totalisant un montant de 547 210\$ étaient prévus dans le règlement d'emprunt numéro 192 et qu'il y a lieu que ce montant soit pris à même les fonds de ce règlement et non au règlement numéro 382 comme indiquée à la résolution numéro 668-11-2007 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif recommande au Conseil de modifier sa résolution numéro 668-11-2007 afin d'y indiquer que le coût des travaux de construction du pont d'étagement sur la route 344, au-dessus de l'autoroute 40, au montant

de 10 185 286,91\$ (taxes en sus), soit imputé au règlement d'emprunt numéro 382 et que le coût des travaux pour le réaménagement de l'intersection du chemin Saint-Charles et de la montée des Pionniers, au montant de 547 210\$ (taxes en sus), soit imputé au règlement d'emprunt numéro 192.

Que la résolution du Comité exécutif numéro CE-2007-1049-REC soit et est modifiée en conséquence.

CE-2008-794-DEC MANDAT / SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU BÉTON BITUMINEUX SUR LA 2^e AVENUE ET DANS LES RUES DE L'HÔTEL-DE-VILLE, SÉBASTIEN, LAFORCE, GRENON ET LA MONTÉE MAJOR, SECTEUR LA PLAINE

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro CE-2007-1178-DEC le Comité exécutif acceptait la soumission de la firme Nacev Consultants inc. pour la préparation des plans et devis pour les travaux de repavage de la 2^e Avenue, 26^e Avenue, place Fidèle, rues des Buissons, Grenon, de la Licorne, Martin, Pie-IX, Serca, du Fiacre, Sébastien, Laforce, Sophie, de l'Hôtel-de-Ville, du Curé-Gervais, Poulin, George-V et Marceline, le tout pour un montant de 86 500\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes prévoit que les règles des soumissions par voie d'invitation ou par soumissions publiques ne s'appliquent pas à un contrat de services professionnels conclu avec le concepteur de plans et devis pour des travaux d'adaptation, de modification ou de surveillance lorsque ces plans et devis sont utilisés et que le contrat relatif à leur conception a fait l'objet d'une demande de soumission ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de mandater la firme Nacev Consultants inc. pour la surveillance des travaux de réfection du béton bitumineux sur la 2^e Avenue et dans les rues de l'Hôtel-de-Ville, Sébastien, Laforce, Grenon et la montée Major, secteur La Plaine et rémunérée selon la méthode du pourcentage de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec pour un montant n'excédant pas 59 391,46\$ (taxes en sus) et que ledit montant soit pris à même les fonds des règlements d'emprunt numéros 227 et 373. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0238 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2008-795-DEC SOUMISSION / LOCATION DE TROIS (3) VÉHICULES TOYOTA YARIS BERLINE POUR LE SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la location de trois (3) véhicules Toyota Yaris Berline pour la Direction de l'aménagement du territoire (SOU-2008-39);

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 22 juillet 2008 à 11 h 01, à savoir :

Automobiles Léveillé inc. 254,04\$/mois

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Automobiles Léveillé inc. s'est avérée conforme selon le rapport daté du 23 juillet 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **AUTOMOBILES LÉVEILLÉ INC.**, datée du 22 juillet 2008, pour la location de trois (3) véhicules Toyota Yaris Berline pour la Direction de l'aménagement du territoire, et ce, pour un contrat d'une durée de soixante (60) mois, le tout pour un montant de 254,04\$ (taxes en sus) par mois/par voiture. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0203 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-796-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS
POUR LA REVITALISATION DES ARTÈRES
COMMERCIALES / PARTIE III / VOLET
URBANISME / MONTÉE MASSON**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels pour la revitalisation des artères commerciales / partie III / volet urbanisme / montée Masson (SOU-2008-69);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 23 juillet 2008, à savoir:

Groupe Gauthier Biancamano Bolduc
Raymond Chabot Grant Thornton

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 21,38 au Groupe Gauthier Biancamano Bolduc, et un pointage de 15,97 à la firme Raymond Chabot Grant Thornton, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat au Groupe Gauthier Biancamano Bolduc ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, d'accepter la soumission du Groupe Gauthier Biancamano Bolduc pour les services professionnels pour la revitalisation des artères commerciales / partie III / volet urbanisme / montée Masson, pour un montant de 65 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 305. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0237 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-797-REC AUTORISATION / SIGNATURE DE LA
CONVENTION POUR LA SUBVENTION 2008
DU PROGRAMME DE SOUTIEN AU
DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES
BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES
DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES
COMMUNICATIONS ET RÉCUPÉRATION DU
SURPLUS ANNONCÉ**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a reçu une promesse de subvention de 265 400\$ du ministère de la Culture et des Communications en date du 23 juillet 2008 dans le cadre du programme de Soutien au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes ;

ATTENDU QUE la subvention prévue au budget 2008 était de 255 100\$;

ATTENDU QU'il y a lieu de verser le montant excédentaire de 10 300\$ au poste budgétaire numéro 02-771-00-672 pour permettre l'achat de documents supplémentaires ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au Conseil la signature de la convention avec la Ministre de la Culture et des Communications dans le cadre du versement, en service de dette, d'une subvention relative au programme de Soutien au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.

Que Mme Françoise Martin, chef de service – Bibliothèques publiques à la Direction du loisir et vie communautaire, soit nommée comme représentante de la Ville aux fins de l'application de la convention.

Que la Direction du loisir et vie communautaire recommande l'ajout du montant de 10 300\$ au budget régulier du service des bibliothèques (poste budgétaire numéro 02-771-00-672).

**CE-2008-798-DEC OFFRE DE SERVICES / PRÉPARATION D'UN
CONCEPT D'AMÉNAGEMENT POUR LE
SECTEUR DES AÎNÉS DU PARC LOUIS-
LABERGE**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter l'offre de services de la firme Plani-Cité, datée du 23 juillet 2008, pour les services professionnels pour la préparation d'un concept d'aménagement en couleur pour le parc Louis-Laberge, le tout pour un montant n'excédant pas 5 900\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 231. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0236 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-799-REC POLITIQUE DE SOUTIEN FINANCIER AUX
ORGANISMES DU MILIEU / SOUTIEN AUX
OPÉRATIONS**

ATTENDU le programme de soutien financier aux opérations pour les organismes de sport, loisir et culture pour jeunes et pour lequel certains organismes ont déposé une demande pour pouvoir en bénéficier ;

ATTENDU QUE ces organismes répondent aux critères établis à raison de 10\$ ou 7\$ par joueur résidant de Terrebonne sur la base des inscriptions de la saison 2007 ;

ATTENDU QUE l'organisme dont le nom est suivi d'un astérisque a atteint l'objectif fixé cette année ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au versement de la subvention incluant, s'il y a lieu, la bonification de 15% ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au Conseil d'accorder une aide financière aux organismes décrits ci-dessous, le tout dans le cadre du programme de soutien financier aux organismes du milieu:

1. Association du baseball mineur La Plaine 123 participants résidants – red circle	3 288,60\$
2. Association du hockey mineur de Lachenaie 719 participants résidants	7 190,00\$
3 Association du hockey mineur de Terrebonne* 658 participants résidants	7 567,00\$
4. Club de Judo Terrebonne 60 participants résidants	500,00\$
5. Club de patinage l'Odyssée de La Plaine, 142 participants résidants	1 420,00\$
6. Groupe scout Terrebonne 45 participants résidants	500,00\$

Que les montants soient pris à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 02-790-00-910. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0232 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-800-DEC ENCAN / CHEVALIERS DE COLOMB DE LA
PLAINE / 23 ET 24 AOÛT 2008**

ATTENDU la demande des Chevaliers de Colomb de La Plaine pour tenir un encan qui se tiendra dans le stationnement ainsi qu'au local de l'organisme situé au 10440, boulevard Laurier, secteur La Plaine, le samedi 23 août 2008 de 9h à 17h et le 24 août 2008 de 9h à 15h;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser les Chevaliers de Colomb de La Plaine à tenir un encan le samedi 23 août 2008 de 9h à 17h et le 24 août 2008 de 9h à 15h dans le stationnement ainsi qu'au local de l'organisme situé au 10440, boulevard Laurier, secteur La Plaine, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 3 qui suivent :

1) Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée sur le site pour la tenue de cet événement, et ce, conformément à la réglementation de la Ville.

2) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus à l'exception du boulevard Laurier.

3) Produits comestibles

La vente et/ou le service de produits comestibles ou de boisson non alcoolisée sont autorisés exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de produits comestibles sur le site.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2008-801-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h45.

Président

Secrétaire